

BULLETIN
de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE

B R S

EDITE
PAR LE SYNDICAT
NATIONAL des TRAVAILLEURS
de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(SNTRS-CGT)

ISSN 0180-5398

N° 205 OCTOBRE 1980

**ELECTIONS AU COMITE
CONSULTATIF DES PERSONNELS**

**aujourd'hui pour gagner
il faut lutter...**

Quelques mois après les élections au Comité National l'ensemble des Ingénieurs, Techniciens, Administratifs et Ouvriers du CNRS sont appelés à voter pour élire leurs représentants au COMITE CONSULTATIF des PERSONNELS (C.C.P.) mis en place par les réformes intervenues en Septembre 1979.

Sera-t-il une véritable chambre d'échos des luttes ou une simple chambre d'enregistrement ?

Du développement de votre action et de l'influence des élus de la plate-forme intercatégorielle SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNPEN-FEN dépend la réponse à cette question.

De votre action ! car il n'y a pas d'autre voie pour s'opposer au blocage des carrières, à la dégradation constante du pouvoir d'achat, à l'aggravation de l'insécurité d'emploi, à l'asphyxie budgétaire qui mettent en cause le fonctionnement de nombreux laboratoires et compromettent l'exercice même de notre métier.

La situation sociale de notre Pays témoigne de cette nécessité.

Des "Manufrance" aux mineurs de Destival, des métallurgistes de chez "Dufour" aux travailleurs de l'automobile, dans l'imprimerie, dans les PTT, dans une multitude d'entreprises, une volonté s'exprime avec de plus en plus de force : s'opposer aux mauvais coups du pouvoir et du patronat.

Par leurs luttes ces travailleurs refusent le sacage du potentiel économique national (sidérurgie, construction navale, automobile, machine-outil, textile...).

Ils refusent l'adaptation du potentiel scientifique et technique aux seuls objectifs directement commandés par l'intérêt égoïste de quelques grands groupes dominants qui compromettent gravement l'avenir du Pays.

Ils s'opposent à l'attaque en règle contre le pouvoir d'achat, les conventions collectives et les statuts, les garanties légales en matière de durée du travail, la protection sociale et la santé.

C'est ce qu'ont exprimé le ● 22 SEPTEMBRE, des milliers d'enseignants, d'étudiants, de chercheurs, d'ITA et d'ATOS qui manifestaient contre la casse de l'Université ; ● le 16 OCTOBRE, 300 à 400 ITA, chercheurs, contractuels de physique nucléaire rassemblés au Quai Anatole France à l'appel du SNTRS-CGT soutenu par le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN pour réclamer l'ouverture de négociations sur l'ensemble de nos revendications et exiger d'AIGRAIN qu'il tienne les engagements pris en Juillet dernier ; ● le 17 OCTOBRE les 200 personnes qui ont "accueilli" le Président et le Directeur Général du C.N.R.S. lors de leur visite des laboratoires ; ● les personnels du Muséum en GREVE avec occupation des locaux pendant 3 semaines contre un licenciement.
Animées par la CGT, les luttes sont là et bien là.

Elles imposent des reculs comme en témoignent le retrait du projet de Loi Berger (Sécurité Sociale) et l'échec du patronat qui n'a pu atteindre ses objectifs de régression sociale en matière de durée du travail, ou, au CNRS, l'abrogation de procédure d'affectation autoritaire des ITA, instituée en décembre 1978 et remplacée par une concertation régulière avec les organisations syndicales avant tout reclassement d'agent en surnombre, en position d'Article 46, ou en instance de mutation.

Il faut d'autant plus apprécier ces acquis qu'ils ont été le fait de luttes impulsées essentiellement par la CGT, n'en déplaise à ceux qui tentent d'enfermer les travailleurs dans la résignation et les appellent à plus de "réalisme" en abandonnant des revendications fondamentales telles celles portant sur le pouvoir d'achat ou le maintien du potentiel industriel national.

C'est le sens du "recentrage" de la CFTD, rebaptisé aujourd'hui "resyndicalisation", qui a conduit le SGEN-CFTD CNRS à repousser jusqu'à ce jour, toutes nos propositions d'action.

Au moment où le gouvernement tente de revenir sur les engagements auxquels nous l'avions contraint et refuse l'ouverture de véritables négociations, l'heure n'est pas à l'expectative et aux hésitations, mais plus que jamais à l'action avec le SNTRS-CGT.

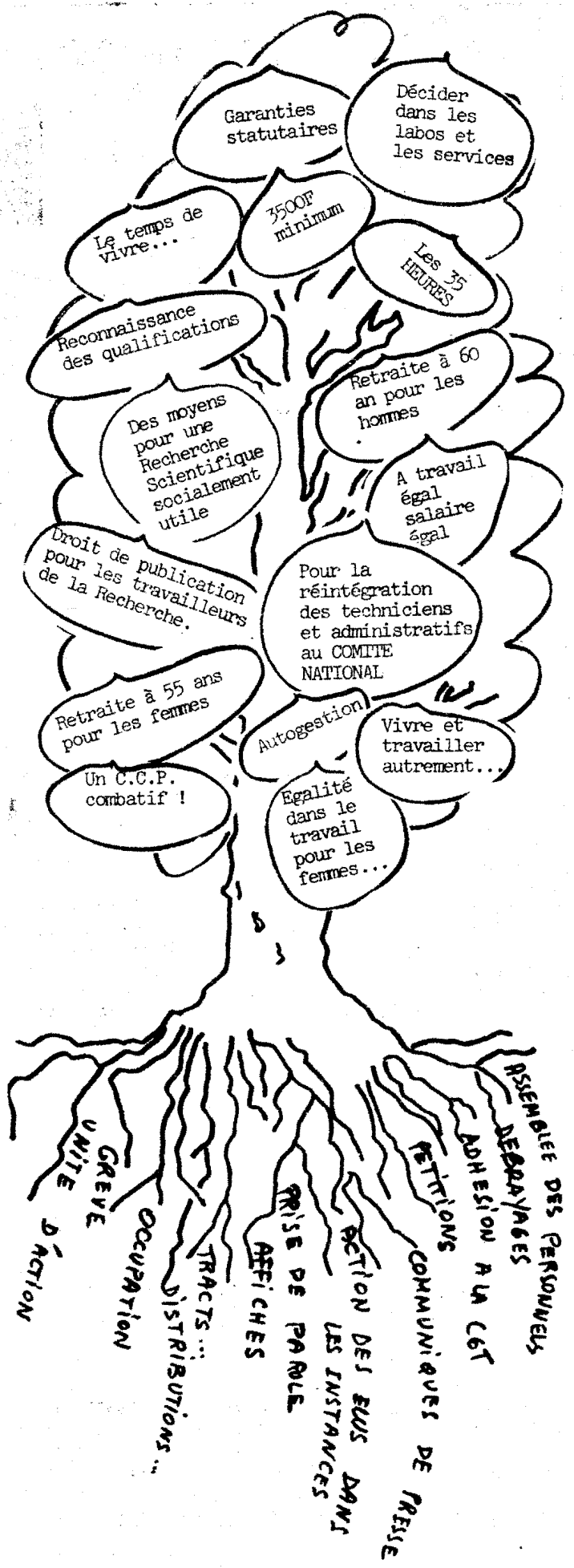
Lors de ces élections au C.C.P., chaque vote exprimé pour les candidats du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN et du SNPCEN-FEN pèsera en faveur de solutions positives aux nombreux problèmes revendicatifs en suspens telles la reconnaissance de toutes les qualifications, la garantie de l'emploi, l'obtention des moyens permettant de vivre et travailler autrement ainsi que le droit de décider.

Des élus combattifs s'appuyant sur une action syndicale dynamique, telle est la conception que défend la CGT.

PAS UNE SEULE VOIX NE DOIT LEUR MANQUER.

Pour gagner, il faut lutter, il faut voter pour les candidats présentés par le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN.

Alain MONTINTIN
Serétaire Général
du SNTRS-CGT.



3. Programme du SNTRS-Cgt - SNPCEN-Fer - SNCS-Fer pour les élections du C.C.P.

Vous êtes appelés à voter pour le COMITÉ CONSULTATIF des PERSONNELS (C.C.P.). Cette élection est très importante car cet organisme, dans les nouvelles structures du CNRS est le seul où soient représentés tous les personnels à la suite d'un vote direct au scrutin proportionnel. Cette instance peut et doit jouer un très grand rôle.

Par le décret du 12 Septembre 79, réorganisant les structures du CNRS, le gouvernement a montré sa volonté d'imposer une politique scientifique contraire aux intérêts de la Nation. Pour la mettre en œuvre, il tente de faire reculer la démocratie au CNRS, d'affaiblir les organisations syndicales qui luttent et refusent le consensus.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Les résultats des élections au Comité National ont été un échec cinglant pour le pouvoir et la direction du CNRS puisqu'elles se sont traduites par un rejet massif de leur politique. Des années de lutte, appuyée par la majorité des scientifiques, se

traduisent pour 1981 par un budget qui, pour la première fois depuis 12 ans, dépasse l'inflation.

C'est une victoire à mettre à l'actif exclusif de la lutte. Le pouvoir voudrait bien transformer cette situation à son avantage en accélérant le redéploiement. La question décisive est bien pour qui ? Pourquoi ? cette recherche, avec qui cette recherche ? Oui, nous sommes pour une Recherche socialement utile. Utile à la Nation, aux travailleurs, et non aux seuls profits des multinationales. Oui, une Recherche socialement utile doit se faire avec des personnels reconnus, avec un statut de titulaires, des grilles reconnaissant leur qualification, de bons salaires.

Défense de la Recherche, défense des personnels sont intimement liées nous les posons en terme de lutte, nous sommes et serons partout où nous pourrons faire avancer les revendications des personnels.

Faire du C.C.P. un des terrains de lutte pour la défense du CNRS et de ses personnels...

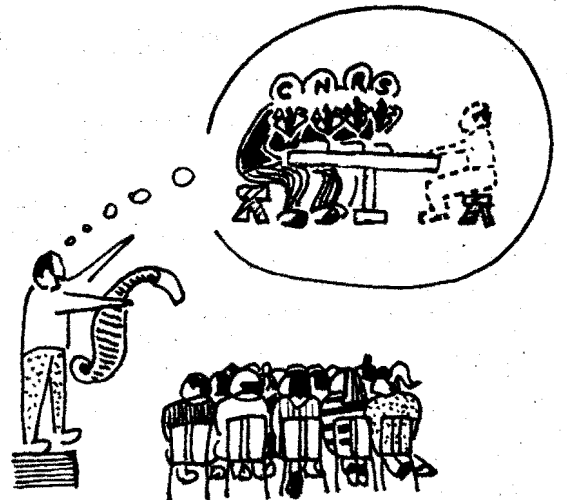
Selon le décret du 12 septembre 1979, "le Comité est consulté par le Directeur Général sur les problèmes généraux du personnel".

" Le C.C.P. est composé sous la présidence du Directeur Général, du Secrétaire Général, de huit membres désignés par le Directeur Général, de cinq membres appartenant au corps des chercheurs et des ingénieurs du centre élus par ces chercheurs et ingénieurs parmi les membres du Comité National et de cinq membres élus par les personnels techniques et administratifs du centre".

La Direction du CNRS veut utiliser le C.C.P. comme alibi à la concertation entre elle et les représentants des personnels. Qu'elle ne compte pas sur nous. Avec les personnels, nos élus ferons du C.C.P. un des terrains de luttes pour discuter, pour proposer, pour coordonner et promouvoir avec les autres instances une politique de progrès tant au plan scientifique que professionnel et social.

Mais cela ne saurait suffire. Parce que c'est au niveau de l'unité de recherche que vivent, travaillent et s'organisent la majorité des personnels, c'est au sein des unités de recherche quelque soit leur taille que la démocratie doit s'épanouir et s'étendre à toutes les structures du CNRS.

Au C.C.P. l'action des personnels et de nos élus peut aboutir à des résultats tangibles. Nous disons cela sur la base du bilan de nos élus, depuis plus de 10 ans dans les instances scientifiques, notamment au Comité National et au Directoire (ce dernier étant supprimé par les décrets portant réforme du CNRS).



non à la passivité, marche-pied du consensus.

Des élus combattifs !

Nos élus agirons au C.C.P., sur la base de la plateforme commune et intercatégorielle qu'ils ont présentée au Comité National et sur la base du présent programme.

Car nous refusons de séparer la définition de la politique scientifique de la gestion de l'organisme. Accepter une telle séparation, d'une profonde cohérence politique, aboutirait à laisser le vrai pouvoir de décision au nouveau conseil du CNRS, entièrement nommé.

Nos élus auront pour mandat de représenter et de défendre toutes les catégories de personnels et plus généralement de faire connaître nos positions

sur toutes les grandes questions d'orientation qui concernent tous les personnels scientifiques et l'ensemble des travailleurs.

Seule votre action en relation avec l'activité de nos syndicats et de leurs élus peut faire évoluer les compétences du C.C.P. pour qu'elles répondent à la réalité des problèmes à traiter, pour permettre une prise en considération effective de vos avis et propositions.

La défense du C.N.R.S., des formations, de la Recherche scientifique...

Pour nos élus, la nécessaire adaptation d'un organisme de recherche fondamentale, liée à l'évolution permanente des champs de connaissance, ne peut servir de prétexte à la remise en cause de sa cohérence et de son unité.

En conséquence, nos élus agiront pour obtenir les moyens permettant de développer des orientations scientifiques nouvelles, sans mettre en cause les acquis antérieurs. Cette action s'oppose au redéploiement voulu par le pouvoir qui vise à sacrifier des pans entiers de recherche pour développer uniquement quelques axes jugés par lui prioritaires.

Le CNRS doit garder son rôle d'animateur des recherches fondamentales pluridisciplinaires pour répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels du Pays.

Il doit disposer d'un budget en rapport avec les besoins scientifiques de la nation, notamment en ce qui concerne la création d'emplois de travailleurs scientifiques (ITA, Chercheurs) en nombre suffisant.

Cela signifie que le C.C.P. soit saisi de toutes propositions d'orientation, de structures de budget, de toutes les propositions des sections du Comité National et comités sectoriels, quant aux listes d'entrants et de promotion, de création et renouvellement des postes d'ITA dans les formations, de toutes les propositions de créations, modifications ou suppressions de formations (équipes, laboratoires, CRECO, GIS, GIE, etc...)

La bataille pour l'emploi, pour la carrière et les garanties statutaires...

Elle sera une priorité pour nos élus. Ils développeront des propositions dans le sens de la titularisation des personnels.

En ce qui concerne les grilles de rémunération des ITA et des Chercheurs, nos élus mettront en avant la nécessité de couvrir l'éventail des besoins scientifiques et techniques. Pour les ITA la grille devra comprendre tout l'éventail des qualifications nécessaires pour assurer l'étude, la direction, la réalisation des projets scientifiques.

En particulier, cette grille de rémunération devra permettre l'incorporation collective et globale des contractuels de physique nucléaire sans perte des acquis.

Ils feront le lien avec les délibérations et les attendus des sections du Comité National quant aux orientations scientifiques et aux réorganisations des formations de recherche.

Ils soutiendront que toute réorganisation ne puisse se faire qu'après une consultation de toutes les catégories de personnels intéressés.

Le C.C.P. doit faire le point régulièrement sur la situation des personnels : grille, carrière et évolution des emplois pour faire les propositions nécessaires. Nos élus exigeront avec vous que

soit mis fin à la scandaleuse longueur des files d'attente au divers passages de grades ou de catégories. Ils agiront pour que le C.C.P. demande chaque année les postes nécessaires.



avec la C.G.T., pour un Comité consultatif des personnels combattif!

L'amélioration des conditions de travail, la formation permanente, l'Hygiène et la sécurité...

Nos élus seront attentifs à ce que les conditions de travail, notamment les méthodes et l'organisation du travail, ne subissent aucune dégradation du fait d'une évolution ou d'une modification des travaux de recherche.

Ils formuleront un ensemble de propositions qui permettent d'améliorer les conditions de travail, les ressources du progrès technique devant être utilisées à cette fin.

La formation permanente doit permettre aux personnels de maîtriser leur qualification, l'évolution des techniques et les réorganisations scientifiques ou administratives.

Elle doit favoriser la promotion sociale, l'accès aux différents niveaux de la formation générale, la réponse aux besoins de culture des personnels.

L'hygiène et la sécurité doivent participer efficacement à la protection des personnels au travail.

Nos élus oeuvreront pour une véritable médecine du travail, contrôlée par les travailleurs scientifiques et sans laquelle il ne peut y avoir de politique d'hygiène et de sécurité.

L'amélioration de la qualité de la vie, l'action sociale...

Nos élus défendront les liens existants entre les questions telles que les garanties statutaires, la durée du travail, les conditions de travail et des problèmes comme le logement, sa localisation, sa qualité, son coût, le temps et les conditions de transport, le temps de vivre, la santé, l'accès aux loisirs et à la culture.

Les attaques portées à l'action sociale et au CAES par le gouvernement et la direction du CNRS visent à réduire et à contrôler les activités sociales des personnels.

Plus que jamais, l'action sociale et le CAES seront ce que l'action revendicative aura arraché à la direction du CNRS, aux ministères de tutelle.

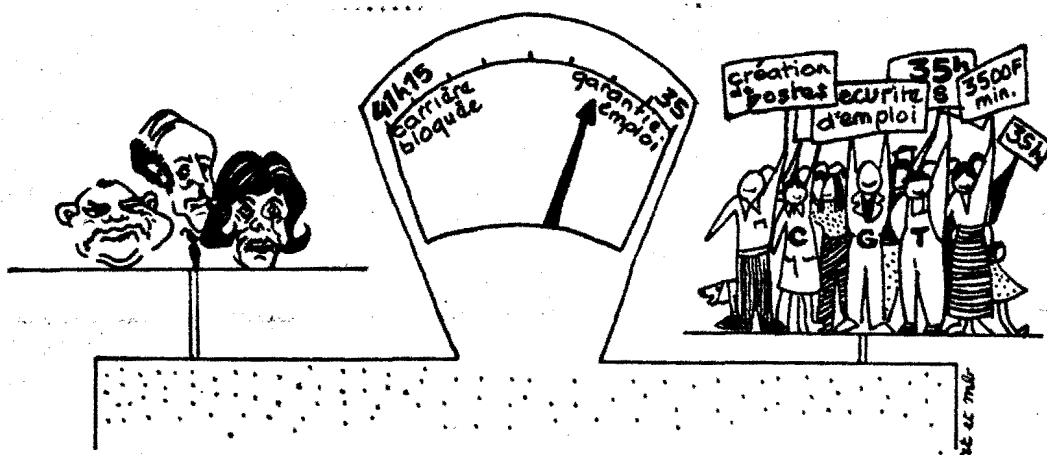
Plus que jamais, les deux principes fondamentaux d'un comité d'entreprise restent à conquérir : pour-

centage de la masse salariale des actifs et retraités utilisation de ce pourcentage et de postes par les seuls représentants des personnels.

Pour le secteur où le CNRS a une responsabilité d'employeurs (cantine, logement...) il s'agit de poursuivre l'action entreprise, afin d'obtenir davantage des directions d'organismes formalisés par des dispositions statutaires ou réglementaire qui engagent le CNRS.

Nos élus au C.C.P. s'appuieront sur ces luttes pour exiger la mise en oeuvre des deux principes fondamentaux d'un comité d'entreprise :

- Budget indexé sur la masse salariale des actifs et retraités que nous revendiquons aujourd'hui à 3 %.
- Liberté de la gestion de ce budget par les représentants élus des personnels au CAES.



POUR AGIR DANS LE SENS D'UN COMITE CONSULTATIF DES PERSONNELS COMBATIF, CONTRE LA RESIGNATION POUR LA DEFENSE DU C.N.R.S. ET DE SES PERSONNELS VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES CANDIDATS PRESENTES PAR LE S.N.C.S.-F.E.N. - S.N.T.R.S.-C.G.T. - S.N.P.C.E.N.-F.E.N.

ELECTIONS AU COMITE NATIONAL (JUN 1980)

Un succès qui est celui de tous les travailleurs du C.N.R.S.

Le S.N.T.R.S. CGT a progressé de 7%

Le 1er tour de l'élection au COMITE NATIONAL du CNRS a fait état d'une progression du SNIRS-CGT de plus de 7 % par rapport aux élections de Mai 1978, dans le collège Ingénieurs à la Commission Paritaire Nationale.

Il a obtenu : 622,5 voix (479 en 1978) et 33,4 % (26,1 % en 1978)

De leur côté, les autres syndicats ont obtenu :

	COMITE NATIONAL		CPN	
SGEN-CFDT	602 voix	32,3 %	633 voix	34,51 %
SNIRS-CGC	444,5 voix	23,8 %	463 voix	25,24 %
SNPRESS-FO	195,5 voix	10,5 %	259 voix	14,12 %

Le S.N.T.R.S.-C.G.T. est devenu ainsi la première organisation représentative des Ingénieurs. Il l'était déjà parmi les Techniciens, les Ouvriers, les Administratifs, les Personnels sociaux et de service.

Résultats à la CPN (1978)

GROUPE B	SNIRS-CGT	1955 voix	38,05 %
	SGEN-CFDT	1527 voix	29,72 %
	SNIRS-CGC	555 voix	10,80 %
	SNPREES-FO	555 voix	10,80 %
GROUPE D	SNIRS-CGT	472 voix	38,53 %
	SGEN-CFDT	379 voix	30,94 %
	SNIRS-CGC	194 voix	15,84 %
	SNPREES-FO	180 voix	14,69 %

"Ces résultats constituent un tremplin pour des luttes intercatégorielles de grande ampleur, sur la défense de l'emploi et le développement de la Recherche."

L'élection au C.C.P. peut prolonger et amplifier la signification de ces résultats.

CANDIDATS PRESENTES PAR LE SNTRS-CGT - SNPCEN-FEN - SNCS-FEN

COLLEGE A

GRUSELLE Michel	CR	Synthèse organique et réactivité
LAFORST Jean	2A	Physique des Solides
VERGNAUD Gérard	MR	Psychophysiologie et psychologie
GRAZZINI Colette	CR	Océanographie et physique de l'atmosphère
GOULET Marie-Odile	AR	Philosophie Epistémologie-Histoire des Sciences.

COLLEGE B

MONTINTIN Alain	2B	Chimiste
KARLIN Claudine	1B	Préhistorienne
MÜLLER Charles	TP	Physique nucléaire
RICCIO Jean-Pierre	2B	Electricien
ABARRATEGUI Maryse	3D	Administrative

POUR UN C.C.P. REPRÉSENTATIF

votez massivement

C G T...

PAR VOTRE VOTE, DONNEZ PLUS DE "POIDS" AUX ELUS DES PERSONNELS, FACE À LA DIRECTION DU CNRS,
V O T E Z, DÈS RECEPTION DU MATÉRIEL DE VOTE.

ATTENTION AUX MODALITES DE VOTE

LE MODE DE SCRUTIN

Il s'agit d'un SCRUTIN DE LISTE - PROPORTIONNEL AU PLUS FORT RESTE -

Cela signifie : a) qu'il n'y a qu'un seul tour.
b) les 10 SIEGES à pourvoir (5 pour le collège A - Chercheurs-Ingénieurs
(5 pour le collège B - Techniciens-Ouvriers
Personnels sociaux et
de service-Administratifs.)

seront répartis comme suit :

A la proportionnelle : Nombre de sièges = $\frac{\text{Nombre de voix recueillies}}{\text{Quotient électoral}}$

Plus fort reste : Ce système défavorise les syndicats représentatifs.
I siège peut se jouer sur 1 voix.
D'où la nécessité d'éviter tout risque d'annulation (rature, choix préférenciel etc...)

MODALITES PRATIQUES

- SUR LE BULLETIN DE VOTE :
 - . Ne rayer aucun nom.
 - . Ne pas modifier l'ordre de présentation.
 - . Ne porter aucun signe ou indication.
- RÉEXPÉDITION DU VOTE :
 - . Insérer le bulletin de vote dans une enveloppe (dite n°1) Ne porter aucune indication ou signe sur cette enveloppe.
 - . Placer cette enveloppe n°1 cachetée dans une 2ème enveloppe (dite n°2). C'est sur celle-ci que sont portés tous les renseignements administratifs (nature du scrutin, nom, prénom, catégorie...)
 - . Cacheter et signer cette 2ème enveloppe.
- DELAIS DE REEXPÉDITION : en principe le matériel officiel (profession-liste de candidats, enveloppes n°1, n°2) doit parvenir auprès des électeurs au lendemain du 11 Novembre.

**votez
dès réception
du matériel de vote**

SCRUTIN ET PROCLAMATION DES RESULTATS
15 ET 16 DECEMBRE 1980.

**la clôture du
scrutin est fixée
au 13 décembre**

1980 - ATTENTION COURRIER P.T.T. RECU PAR
LE C.N.R.S.

...VOTEZ pour les candidats

PRÉSENTÉS PAR le SNTRS SNCS SNPCEN
cgt fen fen

Le Comité Consultatif des Personnels - C.C.P.

Cette nouvelle instance avec le comité scientifique, le conseil du CNRS font partie de la réforme autoritaire des structures du CNRS (décret de septembre 1979).

Cette réforme, nécessité pour le pouvoir afin de soumettre le CNRS aux inflexions de ses choix politiques en matière de recherche, l'a conduit à transformer un conseil d'administration de type traditionaliste en conseil qui a tout pouvoir pour diriger et orienter la politique scientifique du CNRS. Cette réforme vise à éliminer les travailleurs scientifiques d'instances définissant les grandes orientations, elle marginalise les scientifiques dans un rôle d'expert, elle tente de séparer les problèmes du développement scientifique des problèmes des personnels, elle essaie de limiter l'intervention des personnels sur les questions fondamentales.

Néanmoins, les aspirations démocratiques largement partagées par les personnels et l'influence majeure du syndicalisme de classe au CNRS a obligé la gouvernement à tenir compte de ces réalités, en créant deux organes consultatifs : le comité scientifique et le comité consultatif des personnels, remplaçant l'ancien directoire.

PREROGATIVES DU C.C.P.

- " Le Comité Consultatif des Personnels est consulté par le directeur général sur les problèmes généraux du personnel du CNRS et de ses instituts nationaux. Il donne son avis sur :
- l'élaboration et la modification des règles statutaires régissant les personnels,
 - les règles générales de fonctionnement des services dans la mesure où elles ont une incidence sur la situation des personnels,
 - les actions sociales menées en faveur du personnel et leur mise en œuvre,
 - les actions de formation menées en faveur du personnel et leur mise en œuvre,
 - l'hygiène et la sécurité. "

COMPOSITION

" Le C.C.P. est composé sous la présidence du directeur régional, du secrétaire général de huit membres désignés par le directeur général, de cinq membres appartenant au corps des chercheurs et des ingénieurs du centre élus par ces chercheurs et ingénieurs parmi les membres du Comité National et de cinq membres élus par les personnels techniques et administratifs du centre. "

Alors qu'auparavant différents aspects concernant les personnels étaient éclatés dans différentes instances Commission des Affaires Sociales, Commission Paritaire de la Formation Permanente, Comité National, le Directoire n'a très rarement pu discuter de ces aspects. Et, de ce fait, les grandes questions sur l'emploi, les carrières, les besoins en postes et en transformations de postes relevaient que de la seule direction du CNRS.

Le C.C.P. sera amené à discuter de la politique scientifique du CNRS ; ce que tentera d'éviter la direction du CNRS en confinant le C.C.P. dans un rôle d'intendance et en limitant ses fonctions à une chambre d'enregistrement de décisions autoritaires prises par ailleurs.

Ainsi, même si les réformes actuelles n'ont pas d'autre sens que d'introduire un dispositif destiné à asseoir la politique gouvernementale en matière de recherche, elles ont leurs limites, mais à conditions de créer un rapport de force en faveur des personnels pour imposer leurs vœux.

Ainsi, le C.C.P. sera un terrain de luttes et, pour cette raison, il est nécessaire que soit élu le plus grand nombre des candidats présentés par le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN qui, avec les luttes que vous saurez mener, feront tout pour faire aboutir les revendications et aspirations des personnels.

Situation de l'Action Sociale et du CAES.

La Direction du CNRS a mis à profit la période des vacances, pour poursuivre la remise en cause de nos acquis sociaux, notamment dans trois directions significatives.

Les moyens budgétaires du CAES

La Direction du CNRS prétend subordonner le paiement au CAES de sa "subvention activités diverses" aux recommandations des rapports du contrôleur financier du CNRS.

Si le CAES n'accepte pas de suivre ces recommandations, il encourt le risque de se voir retirer tout ou partie de la subvention.

C'est un véritable "pilotage" du CAES par le biais du contrôle financier.

Le but recherché est double.

Dans l'immédiat, faire pression sur les élus CAES, pour qu'ils s'auto-censurent, qu'ils gèrent la subvention selon les orientations fixées par la Direction du CNRS et non selon les intérêts des personnels. C'est la perte de l'indépendance du CAES !

A plus long terme, la direction du CNRS espère pousser les élus CAES à la recherche de ressources propres (cotisations, augmentation du prix des activités...) C'est le dégageant financier total de la direction du CNRS.

Les personnels CAES

La direction du CNRS s'attaque à la situation des personnels CAES, qu'elle présente comme des privilégiés (Mr BARRE parle de "Nantis"). Elle a demandé au CAES de bloquer leur carrière au 31.12.79.

Les personnels CAES exigent uniquement que leur soit reconnues la qualification et la fonction, implicitement acceptées par la direction du CNRS depuis des années.

Le principe d'une négociation sur cette question avait été accepté par Mr ROUX, Secrétaire Général du CNRS, en novembre 1979.

La direction du CNRS, au mépris de ses engagements et à travers les personnels CAES, veut faire d'une "Pierre deux coups".

Frapper le CAES dans la qualité de son activité au service des personnels.

L'enfance

La Direction du CNRS, modifie unilatéralement les principes et les modalités du paiement des subventions administratives enfance.

Le CAES se voit retiré la gestion collective de ces subventions, qu'il assurait depuis des années. Son système de TARIFS DEGRESSIFS s'effondre, puisque basé sur cette gestion collective.

En conséquence, nombre de parents risquent de ne plus pouvoir envoyer leurs enfants en vacances, séjours linguistiques (interdits selon la direction) ski, centre de loisirs éducatifs, etc...

D'ores et déjà, si l'action des personnels ne fait pas reculer la direction, le CAES sera obligé d'augmenter considérablement les tarifs des séjours hiver. Augmentation de l'ordre de 30 %.

LUTTER:

*Contre la liquidation de nos acquis sociaux,
Pour une action sociale et un CAES qui
répondent aux exigences actuelles des personnels.*

La situation que connaissent l'action sociale et le CAES n'est guère brillante. A bien des égards, elle est critique.

Sans sous estimer cette situation d'ensemble, nous ne devons ni céder aux appels au renoncement, ni utiliser le catastrophisme comme moyen de mobilisation.

IL FAUT LUTTER !

Nous devons conjuguer nos préoccupations, nos aspirations et nos forces dans un mouvement au sein duquel chacun se sente concerné et agisse à partir de sa sensibilité personnelle.

Un mouvement, qui rejette la thèse sur la fatalité de la crise - quels qu'en soient les propagandistes - est la pseudo nécessité ou l'aménagement de la politique d'austérité et de redéploiement du gouvernement - au nom d'un "certain réalisme" -

Un mouvement qui conjugue la lutte pied-à-pied sur chaque acquis, si négligeable puisse-t-il paraître, et la lutte pour que l'action sociale et le CAES répondent aux exigences actuelles des personnels.

Les moyens d'y parvenir ? Pour les élus SNTRS-CGT, ce sont la démocratie, l'action, l'unité.

LA DEMOCRATIE

La conception que les élus SNTRS CGT ont de l'action sociale n'est pas nouvelle.

"... La politique d'action sociale doit être définie par les travailleurs du CNRS et animée par eux.

Ils doivent décider à la base, avec leurs syndicats de leurs programmes et de leurs moyens. Ceci sans renoncer à maintenir leur cohérence dans le cadre d'un organe de coordination national ..."

(Programme SNTRS CGT : Elections
CNAS du CAES 1979)

Aujourd'hui, si nous voulons sauvegarder le CAES, qu'il puisse assumer et développer ses prérogatives de Comité d'Entreprise, dans les domaines socio-culturels et sportifs, il faut aller plus loin.

Le CAES doit se transformer profondément!

Notamment sur le lieu de travail. Les C.L.A.S. doivent se transformer, en véritables foyers d'animation et d'expression, à la fois ces besoins sociaux et des aspirations culturelles des personnels.

Des C.L.A.S. qui soient de véritables assemblées générales des travailleurs scientifiques, de toutes catégories, pour qu'ils débattent, confrontent leurs points de vue, proposent et interviennent sur toutes les questions relatives au large champ de l'activité sociale.

L'ACTION

C'est en étroite relation avec l'action que doit se mettre en oeuvre la rénovation démocratique au CAES.

La démocratie nous paraît à la fois un moyen et un objectif qui favorise la participation des travailleurs scientifiques à l'action sociale.

Dès lors que ceux-ci définissent eux-mêmes leurs objectifs, sans "spécialistes", sans "tutelle", fût-elle syndicale, l'action gagnera en ampleur et en efficacité. Pour défendre les acquis sociaux et promouvoir une autre politique, les personnels doivent se reconnaître dans leur CAES.

Un autre point : pour les élus SNTRS-CGT, la solution au déblocage des crédits ne réside pas dans l'organisation et l'aménagement de l'austérité par l'auto-censure des représentants des personnels.

Nous refusons de nous enfermer dans le débat stérile :
AUSTERITE = LIMITATION DES ACTIVITES

La solution, c'est la définition de choix budgétaires audacieux avec les travailleurs scientifiques, supportés par leurs luttes et prioritairement au niveau local.

Nous pensons que ces principes élémentaires devraient être partagés par tous ceux qui ont vocation à défendre les personnels, qu'il s'agisse : de développer la démocratie - de refuser l'austérité - de refuser les compromissions et les magouilles - de développer les activités du CAES.

Et pourtant, la situation n'est pas encore créée pour y parvenir puisque la CFDT, le SNIRS, FO ne partagent pas cette orientation.

Nous ne pouvons amener, pensons-nous, les personnels à accepter une politique de magouilles. Nous n'accepterons pas de certaines organisations syndicales ce que nous refusons à la direction du CNRS.

Nous sommes pour que la gestion des élus au CAES soit diffusée dans tout le personnel et qu'il la juge.

NOUS NE SOMMES RESPONSABLES QUE DEVANT LUI

L'UNITE

Rien ne nous fera renoncer à notre lutte pour une politique d'action sociale placée sous le contrôle des personnels.

C'est de la sorte, sans craindre de prendre les travailleurs scientifiques pour ce qu'ils sont, des hommes et des femmes responsables, que seront créées les vraies conditions d'une unité solide, à laquelle nous ne sommes pas prêts de renoncer.

Nous pensons qu'il est possible de faire reculer la direction du CNRS.

Nous disons que c'est possible, à condition de faire confiance au personnel et de réinvestir le terrain des luttes d'une unité d'action durable.

Nous ne demandons pas aux autres syndicats et à leurs élus au CAES de partager notre conception syndicale, pour réaliser l'unité d'action.

L'accord sur des objectifs précis et des modalités d'action est possible ; chacun gardant sa liberté de critique.

Mais il faut respecter les engagements, ce qui se mesure dans les efforts des partenaires à mobiliser les travailleurs et à leur fermeté face à la direction du CNRS.

C'est dire que nous sommes résolument pour l'union sur un contenu revendicatif prenant en charge les intérêts et les besoins du personnel et ouvrant des perspectives de luttes.

Nous ferons tout, au niveau des laboratoires, pour y parvenir rapidement.

Voilà ce qui est en discussion, depuis des mois, entre les élus au CNAS du CAES : "LE COMMENT RIPOSTER AUX REMISES EN CAUSE ... COMMENT DEFENDRE LE CAES"

Un débat qui intéresse en premier lieu les personnels. Leur intervention et surtout leur action rendra plus forte l'action sociale et le CAES.

Le Directeur de la publication :
Alain MONTINTIN - Imprimé par nos soins
57, avenue d'Italie PARIS 13ème
C.P. 50050.